

## COMMUNIQUE de PRESSE

### **Qualité des eaux littorales** Levée d'interdiction de pêche sur une partie du littoral morbihannais Situation au 10 septembre 2018

Les analyses effectuées par le laboratoire départemental d'analyses du Morbihan sur les palourdes ont révélé un taux de toxine microbiologique revenu à un **niveau inférieur au seuil de sécurité réglementaire dans le secteur Le Plec en rivière d'Étel**.

En conséquence, le préfet du Morbihan a pris un arrêté de réouverture de la pêche pour tous les coquillages fousseurs, notamment palourdes et coques (groupe 2) dans ce secteur.

Pour tous renseignements, consulter la carte sanitaire du statut des zones de production à l'adresse suivante : [www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts](http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts) ou contacter les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 31).

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan à l'adresse suivante :  
<http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime>



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan